

Cachet de
l'Etablissement :

LYCEE VOLTAIRE
101 av. de la République
75011 PARIS

Dates de convocation

27 janvier 2009

nombre de membres : 29

nombre de présents 20

OBJET :

**Avenant à la Convention
d'Occupation Précaire
accordée à M.Keita**

date d'affichage
11 février 2009

**DELIBERATION N °18/ 2008-2009
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE VOLTAIRE**

En sa séance du mardi 10 février 2009
Le Conseil d'Administration du Lycée Voltaire
101, avenue de la République 75011 PARIS
sur **convocation** de son Président, adressée le 27 janvier 2009
s'est tenu le 10 février 2009 à 18h.

Etaient présents : (cf. liste jointe)

Le quorum étant atteint, la séance a été
ouverte par :Mme la Présidente à 18h

Délibération n°18/2008-2009

Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée,
Vu le Décret n° 85-924 du 30 Août 1985,modifié par décret 2000-620
du 5/7/2000, modifié par décret n°2004-885 du 28 août 2005,

**Avenant à la convention d'occupation précaire accordée à M.
KEITA**

Sur le rapport du chef d'établissement,

Article 1 – Le conseil d'administration donne un avis favorable à
l'avenant de prolongation de la convention d'occupation précaire
accordée à M. KEITA, contractuel de service pour la période du
01/03/2009 au 30/06/2009

20 voix pour

La présente délibération est adoptée

Elle sera consignée au registre des délibérations du Conseil
d'Administration, affichée et soumise le 11 février 2009 à

- Monsieur Le Recteur de l'Académie de Paris (par arrêté de
délégation de pouvoir du Préfet du département de Paris en
date du 20 décembre 2004.)

Pour les DBM et le budget, la délibération est transmise aussi à :

- Monsieur Le Président du Conseil Général
- Monsieur le Préfet du Département de Paris
- Monsieur le Préfet de la Région Ile de France

La délibération est exécutoire 15 jours après réception. Ce délai est porté à
un mois pour le budget.

Copie Certifiée conforme de la délibération du Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 11 février 2009
Le Chef d'établissement, Président du Conseil d'Administration
Annie TOULZAT